

Séance des 3 et 4 juin 2008

Relevé de conclusions

Au cours de la séance plénière des 3 et 4 juin 2008, qui s'est tenue à Neuilly-sur-Seine, la Commission a

- adopté, après modifications, les comptes rendus des séances plénières des 1^{er} avril et 6 mai 2008.
- entendu une communication du Président après sa rencontre avec le Président de l'AERES
- adopté un document, relatif à l'année de césure, présenté par Alain JENEVEAU au nom du groupe de travail Formation.
- effectué le bilan de ses activités au cours de la mandature qui se termine
- pris connaissance des réponses à l'enquête interne de satisfaction
- désigné des rapporteurs pour différentes missions

Ensuite, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

- 1/ Suivi périodique du Nord-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2008)
 - Région Pays-de-la-Loire Académie de Nantes (suite et fin)

Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires (ENITIAA): Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques agricoles et alimentaires,* en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

- Région Centre - Académie d'Orléans-Tours

Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges (ENSI Bourges): Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges*, dans les 2 spécialités – *Maîtrise des risques industriels – Sécurité et technologies informatiques* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage (ENSNP): Décision favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Université de Tours - Ecole polytechnique de l'Université de Tours (Polytech'Tours): Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours*, dans les 2 spécialités – *Génie de l'aménagement – Informatique* – en formation initiale sous statut d'étudiant.

La commission prend acte de l'arrêt de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours,* dans la spécialité *Productique*.

Elle donne un avis favorable à l'habilitation, pour 6 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole* polytechnique de l'Université de Tours, dans les 2 spécialités – Electronique et systèmes de l'énergie électrique (création) – Mécanique et conception de systèmes (création) - en formation initiale sous statut d'étudiant.

Par ailleurs, la Commission a donné un avis favorable à la création d'une formation en apprentissage (voir ... 3/ Développement de l'apprentissage)

2/ Suivi général des habilitations

Université de Limoges – Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges (ENSI Limoges): Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à compter de la rentrée 2008 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges de l'Université de Limoges*, dans les 4 spécialités – *Eau et environnement - Electronique et télécommunications – Matériaux – Mécatronique -* en formation initiale sous statut d'étudiant.

Université Strasbourg-I – Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg (ESBS): Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans à compter de la rentrée 2008 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg de l'Université Strasbourg-I*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM): Avis favorable au renouvellement, pour 4 ans à compter de la rentrée 2008 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Techniques de construction, en partenariat avec SupReha, en formation initiale sous statut d'apprenti (Centre régional associé du Limousin)

Avis favorable à l'habilitation, pour 4 ans à compter de la rentrée 2008 (mise en phase avec l'évaluation périodique), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers,* dans les 3 spécialités – *Electronique et télécommunications – Génie électrique – Mécanique -* en partenariat avec l'*ITII Ile-de-France*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

La Commission prend acte de l'arrêt des formations conduisant au titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire* national des arts et métiers, dans les 3 spécialités – *Electronique et informatique* – *Génie électrique – Mécanique* - en partenariat avec *Ingénieurs 2000*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Par ailleurs, la Commission a donné un avis favorable à la création d'une nouvelle formation en apprentissage (voir ... 3/ Développement de l'apprentissage)

Université de Marne-la-Vallée: Avis favorable au renouvellement, pour 5 ans à compter de la rentrée 2008 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université de Marne-la-Vallée*, dans les 3 spécialités – *Informatique et réseaux – Mécanique – Maintenance et fiabilité des processus industriels* - en partenariat avec *Ingénieurs 2000*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Par ailleurs, la Commission a donné un avis favorable à la création d'une nouvelle formation en apprentissage (voir ... 3/ Développement de l'apprentissage)

Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines – Institut des sciences et techniques de Yvelines (ISTY): Avis favorable au renouvellement, pour 4 ans à compter de la rentrée 2009 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité Mécatronique, en partenariat avec Ingénieurs 2000, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Institut polytechnique LaSalle Beauvais: Décision de renouvellement, pour 2 ans à compter de la rentrée 2008 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais, dans les 3 spécialités – Agriculture – Agroalimentaire et santé - Géologie - en formation initiale sous statut d'étudiant.

La possibilité de préparer la spécialité *Agriculture* en formation continue et en formation initiale sous statut d'apprenti est maintenue pour les seules rentrées 2008 et 2009. Le renouvellement, à partir de la rentrée 2010 dans le cadre du suivi périodique, ne pourra être envisagé qu'au vu de demandes conformes à *Références & Orientations*.

3/ Création d'une nouvelle spécialité

Université de Pau – Ecole nationale supérieure en génie des technologies industrielles (ENSGTI): Avis favorable à la création, dès la rentrée 2008, d'une nouvelle formation dans le domaine de l'énergétique. Le renouvellement des habilitations à délivrer des titres d'*ingénieur diplômé*, dont bénéficie l'Université de Pau, sera examiné lors de la prochaine séance de la Commission

4/ Développement de l'apprentissage

Université de Tours - Ecole polytechnique de l'Université de Tours (Polytech'Tours): Avis favorable à l'habilitation, pour 6 ans à compter de la rentrée 2008, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours*, spécialité *Informatique industrielle*, en partenariat avec l'*ITII Centre*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Université de Marne-la-Vallée: Avis favorable à l'habilitation, pour 5 ans à compter de la rentrée 2008 (mise en phase avec l'évaluation périodique), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université de Marne-la-Vallée*, spécialité *Génie civil*, en partenariat avec *Ingénieurs 2000*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM): Avis favorable à l'habilitation, pour 2 ans à compter de la rentrée 2008, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers*, spécialité *Maintenance de véhicules*, en partenariat avec l'*AFISA*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Ecole supérieure d'électricité (Supélec): Décision d'extension à l'apprentissage, pour 5 ans à compter de la rentrée 2008 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'électricité*.

Ecole spéciale de mécanique et d'électricité (ESME): A titre exceptionnel, l'Ecole est autorisée à effectuer à la rentrée 2008 un recrutement non seulement en 1^{ère} année mais aussi en 2^{ème} année du cycle de 3 ans conduisant, dans le cadre de l'apprentissage, au titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité*, pour lequel une décision d'habilitation a été prise le 1^{er} avril 2008. A partir de la rentrée 2009, le recrutement direct en 2^{ème} année ne pourra être qu'un recrutement complémentaire.

André MORA